

Discours de Joseph Bech (Washington, 4 avril 1949)

Légende: La signature du traité de l'Atlantique Nord se déroule le 4 avril 1949 dans le "Grand auditorium" du Département d'État à Washington. Joseph Bech, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, y prononce un discours sur l'importance de la nouvelle alliance militaire.

Source: Bulletin d'information. dir. de publ. Service Information et Presse - Ministère d'Etat. 30.04.1949, n° 4; 5e année. Luxembourg. "Discours de Joseph Bech (Washington, 4 avril 1949)", p. 144-145.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL: http://www.cvce.eu/obj/discours_de_joseph_bech_washington_4_avril_1949-fr-74215c27-6f7a-4135-89db-d39bb59ee1f6.html

Date de dernière mise à jour: 28/08/2013

Discours de Joseph Bech (Washington, 4 avril 1949)

Groupés autour de la plus puissante démocratie du monde, les Etats signataires du Pacte Atlantique forment la coalition de forces matérielles et morales, à la fois la plus formidable et la plus sincèrement pacifique que des peuples aient jamais mis en œuvre pour assurer leur sécurité et pour éviter au monde les horreurs de la guerre.

A défaut d'une force coercitive quelconque entre les mains des Nations Unies, le Traité d'assistance et d'aide mutuelle entre les douze pays occidentaux constitue pour eux la garantie la plus efficace possible et indispensable dans un monde où règne la méfiance et divisé par des conceptions politiques et idéologiques radicalement opposées avec tous les risques et dangers que comporte cet état de choses et d'esprit.

Les Nations de l'Ouest n'ont jamais souhaité cette division. Elles ne se soucient pas que d'autres nations aient un régime différent du leur et ne demandent qu'à entretenir avec l'Est des relations normales. Et si, il y a un an, cinq d'entre elles se sont mises sur la défensive en concluant le Pacte de Bruxelles et si aujourd'hui les Etats-Unis et le Canada s'associent, à leur tour, à dix pays européens pour organiser la défense collective et le maintien de la paix, de la sécurité et de la liberté dans la communauté Nord-Atlantique, c'est parce que leurs efforts incessants de trouver des solutions communes avec les pays de l'Est dans des questions importantes se sont heurtés à une intransigeance constante et parce qu'en un mot la politique de conciliation des pays occidentaux n'a pas trouvé d'écho à l'Est.

Ces causes qui ont donné naissance à notre Pacte, en fixent et en limitent le but de la portée.

Le Pacte Atlantique-Nord est le complément logique du Pacte de Bruxelles.

Comme ce dernier il a pour objectif autant d'empêcher la guerre d'éclater en établissant l'équilibre entre les forces en présence que de l'emporter dans une guerre d'agression qui serait dirigée contre l'un ou contre tous les Etats signataires.

L'Alliance défensive que nous concluons aujourd'hui ne peut naturellement pas établir la véritable paix, qui est plus que l'absence de la guerre, mais à l'instar dans le passé, d'autres Alliances pareilles, elle peut valoir au monde une période salutaire de trêve durable. Je suis sûr que c'est là le désir fervent des signataires de ce Pacte qui tous croient à la coexistence pacifique possible des deux régimes et qui la veulent.

Avec l'Aide Marshall à l'Europe, le Pacte Atlantique ouvre l'ère nouvelle de la solidarité la plus étroite entre les pays démocratiques de l'Europe et le monde nouveau.

Rien ne met mieux en évidence cette solidarité inéluctable des destins de nos pays que le fait que les Etats-Unis, rompant avec une tradition deux fois séculaires, concluent en temps de paix une Alliance militaire. C'est là un événement d'une portée historique extraordinaire pour les Etats-Unis et d'une importance extrême pour l'Europe.

Les peuples d'Europe se rendent compte avec une profonde gratitude de ce que signifie la présence à leurs côtés de ce puissant et généreux pays.

Ils approuvent et acclament le Pacte dont ils acceptent les risques réels et les lourdes obligations qu'il leur impose. Ils l'acceptent avec la foi active dans la nécessité et l'efficacité de l'union réalisée.

C'est dans le même esprit qu'avec l'assentiment préalable des neuf-dixièmes des membres du Parlement luxembourgeois j'appose la signature de mon petit pays à côté de celles de tant de nations amies, au bas de l'instrument de paix qu'est le Pacte Atlantique.